CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1285 21 décembre 1994

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS et RUSSE

LETTRE DATEE DU 19 DECEMBRE 1994, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE A LA CONFERENCE, LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD A LA CONFERENCE, LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE A LA CONFERENCE ET LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UKRAINE, TRANSMETTANT LE TEXTE D'UNE DECLARATION COMMUNE DES DIRIGEANTS DE L'UKRAINE, DE LA RUSSIE, DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD ET DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AINSI QUE D'UN MEMORANDUM SUR LES GARANTIES DE SECURITE EN LIAISON AVEC L'ADHESION DE L'UKRAINE AU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION, SIGNE A BUDAPEST LE 5 DECEMBRE 1994

Nous avons l'honneur de vous adresser le texte d'une déclaration commune des dirigeants de l'Ukraine, de la Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que d'un mémorandum sur les garanties de sécurité en liaison avec l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération, signé à Budapest le 5 décembre 1994.

Nous vous serions obligés de faire le nécessaire pour que ces documents soient enregistrés comme documents officiels de la Conférence du désarmement, et distribués aux délégations de tous les Etats membres et des Etats non membres qui participent aux travaux de la Conférence.

- (<u>Signé</u>) Stephen J. Ledogar
 Ambassadeur
 Représentant des Etats-Unis
 à la Conférence du désarmement
- (<u>Signé</u>) Sir Michael C.S. Weston
 Ambassadeur
 Représentant permanent du
 Royaume-Uni à la Conférence
 du désarmement
- (<u>Signé</u>) Olexander Slipchenko
 Ambassadeur
 Représentant permanent
 de l'Ukraine
 Chef de délégation
- (<u>Signé</u>) Grigori V. Berdennikov Ambassadeur Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement

DECLARATION COMMUNE DES DIRIGEANTS DE L'UKRAINE, DE LA RUSSIE, DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD ET DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les dirigeants de l'Ukraine, de la Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique se sont réunis pendant la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les dirigeants ont examiné l'évolution de l'architecture de la sécurité européenne. Ils ont souligné leur détermination à soutenir les tendances de plus en plus fortes à la formation d'une sécurité basée sur le partenariat politique, et à coopérer au développement d'un système de sécurité qui englobe tous les Etats de la CSCE. Etant donné les nouvelles réalités, cela impliquera l'évolution des mécanismes de sécurité transatlantiques et régionaux d'une manière qui accroisse la sécurité et la stabilité de tous les Etats de la CSCE.

Ils sont résolus à continuer le processus de construction d'une sécurité politique, militaire et économique dans une Europe non divisée, caractérisée par l'intégration, l'ouverture à la participation, et la transparence.

Les dirigeants ont confirmé que les engagements de la CSCE dans le domaine des droits de l'homme, de l'économie et de la sécurité représentent la pierre angulaire d'un espace de sécurité commun à toute l'Europe, et qu'ils aident à faire en sorte que les pays et les peuples de cet espace ne soient plus soumis à la menace de la force militaire ou à d'autres conséquences indésirables du nationalisme agressif et du chauvinisme.

Ils ont noté que les changements historiques intervenus dans le monde, y compris la fin de la confrontation entre blocs de la "guerre froide", créent des conditions favorables à un nouveau renforcement de la sécurité et de la stabilité sur le continent européen et à de profondes réductions des forces nucléaires.

A cet égard, les dirigeants ont examiné l'application de la Déclaration trilatérale du 14 janvier 1994. Ils ont noté les progrès réalisés dans l'application de cette déclaration.

Les dirigeants ont aussi confirmé que des accords tels que le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, le Traité sur le régime "ciel ouvert", et les mesures de confiance et de sécurité, apportent également une importante contribution au processus plus large de renforcement de la sécurité et de la stabilité.

MEMORANDUM SUR LES GARANTIES DE SECURITE EN LIAISON AVEC L'ADHESION DE L'UKRAINE AU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION

La Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Etats-Unis d'Amérique et l'Ukraine,

Saluant l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'Etat non nucléaire,

Prenant en compte l'engagement de l'Ukraine à éliminer toutes les armes nucléaires de son territoire dans un délai spécifié,

Notant les changements intervenus dans la situation mondiale sur le plan de la sécurité, y compris la fin de la guerre froide, qui ont créé des conditions favorables à de profondes réductions des forces nucléaires,

Confirment ce qui suit :

- 1. La Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique réaffirment à l'Ukraine leur engagement, conformément aux principes de l'Acte final de la CSCE, de respecter l'indépendance et la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine.
- 2. La Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique réaffirment leur obligation de s'abstenir de la menace ou de l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine, et le fait qu'aucune de leurs armes ne sera jamais utilisée contre l'Ukraine si ce n'est pour des raisons de légitime défense ou pour d'autres raisons conformes à la Charte des Nations Unies.
- 3. La Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique réaffirment leur engagement vis-à-vis de l'Ukraine, conformément aux principes de l'Acte final de la CSCE, à ne pas exercer de contrainte économique ayant pour but de subordonner à leur propre intérêt l'exercice par l'Ukraine des droits inhérents à sa souveraineté et de leur assurer ainsi des avantages quelconques.
- 4. La Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique réaffirment leur engagement à essayer d'obtenir une action immédiate du Conseil de sécurité des Nations Unies pour fournir une assistance à l'Ukraine, en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, si l'Ukraine était la victime d'un acte d'agression ou l'objet d'une menace d'agression mettant en jeu des armes nucléaires.
- 5. La Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique réaffirment, dans le cas de l'Ukraine, leur engagement à ne pas utiliser d'armes nucléaires contre tout Etat non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, excepté dans le cas d'une attaque contre eux-mêmes,

CD/1285 page 4

leurs territoires ou des territoires placés sous leur dépendance, leurs forces armées ou leurs alliés par un tel Etat en association ou en alliance avec un Etat doté d'armes nucléaires.

6. La Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Etats-Unis d'Amérique et l'Ukraine se consulteront s'il survient une situation qui soulève une question concernant ces engagements.

Le présent mémorandum entrera en vigueur à la date de sa signature et sera enregistré conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies.

Fait à Budapest le 5 décembre 1994 en quatre exemplaires. Les textes anglais, russe et ukrainien de ce mémorandum font également foi.

POUR LA FEDERATION DE RUSSIE

POUR L'UKRAINE

POUR LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

POUR LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
